

Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du télé réseau des Services industriels

Préavis N° 2008/47

Lausanne, le 22 octobre 2008

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 11 décembre 2007, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2007/55¹ qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 22'700'000 francs pour les Services industriels. Sur ce montant, 2 millions de francs étaient alloués au service multimédia pour le développement du télé réseau, les raccordements clients et le développement du réseau télécom.

Du fait de la vitalité du secteur de la construction, les extensions du télé réseau et les demandes de raccordements clients ont été nettement supérieures aux prévisions. Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de 600'000 francs pour couvrir le financement des travaux nécessaires au raccordement de près de 200 villas et habitations collectives.

Les finances de raccordement facturées aux propriétaires permettront des recettes d'investissement de l'ordre de 300'000 francs qui seront portées en amortissement du présent préavis. Par ailleurs, les raccordements effectués permettront d'augmenter le nombre de clients et de percevoir des recettes d'abonnement supplémentaires.

2. Travaux réalisés et en projet

Les montants obtenus au titre d'extensions ordinaires 2008 par le service multimédia ont été utilisés de la manière suivante :

Valeurs au 30 septembre 2008, arrondies, en millions de francs	Engagés ou dépensés	Travaux en projet	Total
Extensions et raccordements sur le télé réseau	1,7	0,5	2,2
Liaisons télécoms	0,2	0,2	0,4
Total	1,9	0,7	2,6

Les travaux sur les neuf premiers mois de l'année ont porté sur des extensions dans les zones en fort développement comme celle du quartier de Maillefer à Lausanne où 12 bâtiments (environ 240 appartements) sont en construction. La liaison principale a été construite en profitant des fouilles communes avec les autres réseaux souterrains. Les éléments du télé réseau ont été posés jusque sur le radier de ces constructions. Il reste à réaliser les installations d'entrée de raccordements une fois les bâtiments complètement érigés. La situation est à peu près identique pour plus de 100 projets immobiliers répartis sur l'ensemble du territoire couvert par le télé réseau (11 communes). Pour pouvoir être réalisés, les raccordements prévus sur les extensions ordinaires 2008 nécessitent l'octroi d'un crédit complémentaire de 600'000 francs.

A noter que 2008 a vu d'importants chantiers ayant nécessité des travaux non prévus dans le crédit d'extension déjà voté, comme par exemple la préparation de l'alimentation du Biopôle en signaux multimédias.

¹ Préavis N° 2007/55 du 18 novembre 2007, intitulé « Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels - Crédits-cadre annuels 2008 », *Bulletin du Conseil communal*, séance n° 6/1 du 11 décembre 2007, pp. 620-628.

3. Aspects financiers

3.1. Crédit et recettes d'investissement

Le crédit complémentaire sollicité par la Municipalité se monte à 600'000 francs et porte le coût des extensions ordinaires 2008 du service multimédia à 2'600'000 francs.

Cet investissement sera compensé en partie par des recettes d'investissement qui seront portées en amortissement du crédit total :

Recettes d'investissement	
Montants perçus au titre de taxe de raccordement au 15.10.2008	225'000.--
Montants attendus pour les raccordements réalisés entre le 15.10 et le 31.12.2008	315'000.--
Total des recettes attendues pour 2008	540'000.--

3.2. Impact sur le budget

Les recettes d'investissements liés au télé réseau sont portées en amortissement des investissements correspondants. Le solde est amorti en une fois dans l'année où les travaux sont réalisés. L'exploitation du télé réseau n'implique donc pas de charge financière.

Les nouveaux clients du télé réseau qui pourront être acquis une fois les logements vendus ou loués permettront d'augmenter durablement les recettes de fonctionnement du télé réseau. De même, les contrats de location de fibres optiques nues – qui incluent l'amortissement total des sommes initialement engagées – comprennent une marge bénéficiaire. En outre, les clients télécoms participent également aux investissements. Pour 2008, cette participation devrait atteindre au total près de 100'000 francs, qui seront portés en recettes sur le budget de fonctionnement.

4. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2008/47 de la Municipalité du 22 octobre 2008 ;

vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 600'000 francs pour financer les travaux supplémentaires d'extension et de raccordements au télé réseau en 2008 ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 322 et 331 du budget du multimédia.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Philippe Meystre